

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

Ce Journal se publie deux fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI après midi. Le prix de l'abonnement est de Deux Piastres par années, (outre les frais de Poste) payables d'avance. On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de six mois, et le prix de l'abonnement est exigible au commencement de chaque semestre. Ceux qui veulent discontinuer leur abonnement doivent en donner avis par écrit, au Propriétaire, un mois avant l'expiration du semestre. Toutes annonces, lettres ou correspondances doivent être adressées franches de port, au Bureau de l'ARTISAN, à l'angle des rues des Jardins et du Parloir, No. 10, vis-à-vis la Chapelle des Dames Ursuline.

L'ARTISAN.

Journal Politique, Littéraire, de l'Agriculture, du Commerce et de l'Industrie.

ORDRE ET PROGRES. HONNEUR ET PATRIE. L'UNION FAIT LA FORCE.

IMPRIME ET PUBLIE PAR STANISLAS DRAPEAU, & CIE., PROPRIETAIRES.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, première insertion 2s.-6d. Chaque insertion subséquente 7d. Dix lignes et au-dessous, première insertion 3s.-4d. Au-dessus de dix lignes: première insertion par ligne 4d. Chaque insertion subséquente par ligne 1d.

Les annonces se publient tant qu'on ne donne pas ordre de discontinuer. On traite de gré à gré pour les annonces de beaucoup d'étendue, et qui requièrent un grand nombre d'insertions.

A VENDRE.

BLEU DE SEMENCE

LE SOUSSIGNE donne avis à ceux qui désirent se procurer d'excellent BLEU SUPÉRIEUR DE SEMENCE qu'ils pourront s'adresser à lui, car il espère recevoir son bleu pour la semence du District de Montréal, par les premiers batiments dans le cours de la présente semaine, ayant été informé par ses correspondants de leur envoi; de plus il prie ceux qui désireraient encourager les cultivateurs à semer du bleu, de ne pas oublier de les en informer, afin qu'ils sachent immédiatement où s'adresser, pour éviter une plus grande perte de temps: il offre aussi en vente toutes autres espèces de grains, garantis pour faire de la meilleure semence.

WILLIAM HENRY ROY, Quai de la Reine.

Québec, 22 avril, 1844.

PERDUE.

LE quinze du courant oubliés sur le quai de M. Pierre Barras, à la Pointe Lévy: une caisse vide de savon à l'adresse du Révérend M. Montminy et contenant du Thé avec autres effets. Les personnes qui en auraient eu connaissance, ou emporté par mégarde avec leurs effets, sont priées d'en informer soit le propriétaire, Curé de St-Gervais, ou M. Beaulieu passager, ou à ce bureau. Québec 21 Mai, 1844.

Marchandises nouvelles arrivées.

LE Sousigné prend la liberté d'informer ses amis et le public en général qu'il a reçu par les premiers arrivages un assortiment très-complet de marchandises de goût pour Dames et Messieurs. Il espère par son assiduité et sa ponctualité à exécuter toutes commandes dont on voudra bien le favoriser, mériter une part du patronage public. Ses prix très-modérés pour argent comptant. CHARLES A. BESSE.

Littérature.

LES SMOGLERS.

(Suite et fin.)

—Ah ça, que dis-tu là, mauvais drole? Est-ce encore un plat de ton métier que tu veux nous faire avaler? lui demanda le capitaine Flip en élevant la tête vers le haut du mât.

—Non, je vous dis! je ne plaisante pas du tout, et si vous étiez à ma place avec votre bonne longue-vue, vous verriez aussi bien que moi ce qui nous arrive.... Ah! tenez, voilà les dragons qui se séparent, et les douaniers qui marchent en sornois pour venir sur le bord de la mer. Attention à vous, capitaine Flip! il va vous en cuire et de dures, si nous ne dénichons pas en double!

L'événement ne donna que trop tôt raison à la prévision du petit espigle. Un coup de fusil tiré de terre, et dont la balle alla siffler aux oreilles du patron de la barque, lui fit comprendre que c'était à lui qu'on en voulait, et qu'il était plus que temps de déguerpir.

—Coupons notre câble; hissons en double notre grande voile et notre foc! s'écria-t-il d'un ton épouvanté.... Avec la brise de sud-est nous pouvons courir la bordée du sud-sud-ouest, et nous éloigner avant qu'on ne nous mette le grappin dessus. Allons, enfans, appareillons plus vite que ça!

Le danger était trop imminent, et la manœuvre commandée par le patron Flip trop prudente pour que chacun ne s'employât pas de son mieux à l'exécution de l'ordre qu'il venait de donner. En un clin d'œil le câble fut coupé, la grande voile hissée et le cutter appareillé. Il était temps! Une grêle de coups de fusil tirés du rivage et dirigés sur le navire, tombe à bord; mais déjà le cutter Lively cingle au plus près du vent en inclinant tout son côté de tribord dans les lames qu'il fend avec la rapidité d'une flèche. Une langue de terre est encore à doubler, et sur cette langue de terre s'avance en courant un peloton de douaniers disposés à faire feu.

—C'est ici qu'il faut se montrer, dit en se cachant le patron à ses deux camarades; cou-

chons-nous à plat ventre sur le pont et laissons courir la barque; à la grâce de Dieu!

L'ordre est encore exécuté et une décharge de mousqueterie pleut de nouveau sur le cutter, au moment où, pour doubler la pointe, il range de plus près la terre; mais les balles sifflent en vain aux oreilles des contrebandiers; elles percent leurs voiles enflées par la brise, elles viennent s'aplatir sur la coque du bateau, peu leur importe!

—Tirez toujours, dit le patron couché à plat auprès du gouvernail, qu'il manœuvre au moyen d'une drosse; vos prunes ne couleront pas notre bateau: elles ne sont pas de poids pour une carcasse aussi dure. Mais en attendant ronfler à ses oreilles le plomb des douaniers, le pauvre petit mousse perché encore sur le haut de la mâture, se met à piailler, avec le fau-set de sa voix de soprano:

—Dites donc encore, vous autres en bas! savez-vous bien qu'il ne fait pas bon ici?

Eh bien! mais-toi à l'abri derrière le tonon du mât, imbécile!

Mais, capitaine Flip, répond le malheureux Tom, c'est que je suis plus gros que la tête de votre mât!

—Que veux-tu que j'y fasse? tâche de te faire petit; efface-toi le plus joliment que tu pourras, c'est la seule manière de parer la botte.

—Mais si vous voulez me permettre de m'affaler sur le pont, capitaine, je serais plus tranquille.

—Non, reste plutôt à ton poste jusqu'à ce que le grain soit passé; il ne tombera peut-être pas toujours des balles en guise de grêle.

Le grain passa en effet; mais ce ne fut que lorsque le Lively, léger comme le vent qu'il rangeait à quatre quarts se trouva avoir doublé l'angle fatal que formait à terre de lui la capricieuse configuration de la côte.

Une fois le danger passé, le patron Flip et ses gens retrouvant le sang-froid et l'assurance qu'ils avaient perdus au moment le plus chaud de l'action, se relèvent droits comme des pieux, pour se féliciter de l'avoir paré aussi belle, aussi bravement qu'ils venaient de le faire.

—Savez-vous bien, dit le capitaine en s'adressant à son passager, que vous nous exposez beaucoup en vous tenant debout pendant que nous nous allongions sans façon sur le pont, pour éviter les dragées de ces coquins de douaniers?

—Mais il me semble que je m'exposais beaucoup plus que je ne vous exposais vous-mêmes?

—Pas du tout, mon gentilhomme, vous n'y êtes pas le moins du monde. En vous voyant mis comme vous l'êtes, ces gueux là se seront tenus pour bien avertis qu'il existait à bord un objet de contrebande, et c'est pour cela sans doute qu'ils nous ont salés plus durement qu'ils ne l'auraient fait s'ils n'avaient vu que des marins sur notre pont.

—Que voulez-vous! j'étais bien aise de renouveler connaissance avec le sifflement des balles anglaises, pour ne pas perdre totalement l'habitude de les entendre. Et puis je n'étais pas fâché de vous inspirer quelque estime en vous prouvant que je n'avais pas peur.

—Ah! ma foi, c'était bien, je vous l'assure, une chose tout à fait inutile: quand on a si peu de temps à rester ensemble, ce n'est guère la peine de s'exposer à se faire tuer pour s'inspirer de l'estime. Vous voyez comme nous en avons agi avec vous; nous n'avons pas craint, nous autres, de passer pour des peureux à vos yeux, en nous collant sur le tillac comme des affiches de spectacle sur un mur de café. A propos, je pensais à une chose: il vous faudra bientôt changer de costume pour ne plus réveiller les soupçons des gens importants que nous pourrions rencontrer encore avant d'arriver sur les côtes de France, car, voyez-vous, la prudence est.....

—Eh bien! capitaine, s'écria de nouveau le petit Tom, toujours huché en haut, pensez-vous bientôt à me permettre de descendre?

—Ah! c'est encore toi, maudit singe du Congo! que fais-tu là-haut à l'heure qu'il est?

—Pardieu, ce que j'y fais! vous le savez bien, j'attendais que votre mauvais poil soit passé. Puis-je m'affaler maintenant sans craindre la volée que vous vouliez me donner tantôt?

—Attends, je vais te dire cela.... mais une autre fois ne t'avise pas, comme tu viens de le faire au moment même, de me couper la conversation quand je serai à causer avec une personne comme il faut, comme monsieur, à qui j'avais l'honneur de parler lorsque tu m'as adressé la parole.....

—Voyons, puis-je m'a aller?

—Oui, tu le peux, mais à une condition.

—A quelle condition, capitaine?

—C'est à la condition que tu recevras la moitié de la ration que je voulais te repasser quand tu as eu l'insubordination de te pommerger sur le tonon du mât.

—Combien voulez-vous me donner de coups de garçettes tantôt?

—Quinze à vingt, plus ou moins, selon ma colère.

—Eh bien! va pour la moitié de quinze coup! ça fait sept et demi, et je descends en double.

Stéphane, malgré les conditions avantageuses du marché accepté par la partie prenante, crut devoir déroger en faveur du pauvre mousse, et il fut pas de peine à obtenir du capitaine Flip, un peu calmé, la grâce de jeune condamné. Cependant, pour faire semblant de ne céder que par déférence pour son passager, le patron eut soin d'adresser ces mots à l'ammirauté aussitôt qu'il le vit descendre sur le pont et à distance encore respectueuse de lui.

—Va-t'en tout de suite, crois-moi, remercie monsieur de l'avoir épargné la moitié de la ration de tabac que je t'avais taillée; car sans la bonté qu'il a eue de tenir à retour l'en vie que j'avais de te rafraîchir l'échine, tes épaules auraient payé cher les sottises de ta maudite tête!

Le pauvre Tom, comme on le pense bien, ne se fit pas prier pour présenter ses très-humbles remerciements, en faisant un peu la moue, toutefois, au compatissant passager pour le service qu'il venait de lui rendre..... Après avoir rempli, aussi poliment qu'il lui était possible, cette formalité ou ce devoir de convenance, l'aide-de-camp du patron parut attendre que son chef lui donnât ses ordres. Le commandement ne se fit pas long-temps attendre.

—Va m'allumer ma pipe à ta cuisine, si ton feu n'est pas éteint, dit maître Flip à son docile serviteur.

Le serviteur prend la pipe qu'on lui présente et, muni du meuble précieux, il court devant humer au moins une douzaine de bouffées de fumée pour s'assurer que la pipe est bien allumée; puis, après avoir brûlé le tiers au moins du tabac qu'on lui a confié, il retire de sa bouche officieuse le tuyau qu'il essuie pour le remettre respectueusement entre les lèvres de son capitaine.

—Quel dommage, souffla celui-ci aux oreilles de Stéphane, que ce petit coquin soit si mauvaise tête! Jamais je n'ai vu un mousse faire aussi promptement la cuisine que lui, et allumer aussi adroitement une pipe de tabac... Tom! va me chercher une goutte de rum dans le verre le moins sale et le plus grand que tu trouveras, et surtout prends bien garde de ne pas me siffler la moitié du chargement en route.

—N'ayez pas peur, capitaine; je vous porterai le verre plein pour qu'il n'y ait pas moyen de frauder la marchandise dans la traversée.

—C'est cela!.... Et ce petit gueux vous a toujours la répartie sur le bout de la langue, comme un ruban d'empointure sur le bout d'une vergue.

La pipe du capitaine Flip venait d'être le

calumet de la réconciliation entre lui et son incomparable mousse.

Tout en courant des bordées pour s'élever de la côte malgré le vent qui le contrariait, le Lively rencontrait à chaque instant des caboteurs et des barques de pêche, courant à contre bord de lui, et le rasant à lui jeter une pierre sur le pont. Le patron craignant l'indiscrète curiosité des marins, près desquels il passait en louvoyant, engagea son passager à descendre ou à changer de costume pour ne pas éveiller de soupçon.....

Cinq à six heures d'un vent favorable souffrent au Lively pour gagner les côtes de France que l'impatient Stéphane désespérait de revoir jamais.

EDOUARD CORBIERE.

Feuilleton de l'Artisan.

AGRICULTURE.

Rouir le Chanvre.

Quand le chanvre est ainsi égrainé et affané, on doit le faire rouir, c'est-à-dire, l'exposer à l'eau ou à la rosée, pour qu'il se macère et que le tuyau se corrompe; car s'il n'était pas à demi pourri, on ne pourroit pas en détacher la filasse. Quand il a bien roui, il devient d'un certain roux sale, d'où vient le nom de rouir. Mais pour rouir le chanvre, il faut la plus belle ne suffit pas, il faut encore de la chaleur naturelle. Dès que le froid commence à venir, le chanvre se pourrit et se rouille dans l'eau plutôt que d'y rouir comme il faut: les grandes humidités de l'automne sont même suffisantes pour l'empêcher de rouir; et quand il n'a pas bien roui, en le tillant (tiller ou teiller le chanvre, c'est en rompre le tuyau avec les doigts, et en tirer l'écorce qui fait la filasse,) on n'enlève de tige que du chanvre tout noir et qui ne se tire très-court. C'est pourquoi beaucoup de nos ménagères ne font rouir leurs chanvres mâles qu'au mois de Mai de l'année d'après qu'ils sont cueillis; ils ont alors un beau tems et de la chaleur, qui sont également rares et incertaines après la moisson. A l'égard du chanvre femelle, la chose est différente, parce que, comme on l'arrache plutôt que le mâle, il est aussi plutôt prêt à rouir, et le tems y est toujours assez favorable; encore ne doit-on pas négliger d'en profiter aussitôt que le chanvre est séché et affané: pour peu qu'on voie le tems disposé à la pluie ou au froid, il vaut mieux ne pas mettre rouir son chanvre, soit mâle ou femelle; il est plus sûr d'attendre au mois de Mai.

Il ne faut pas huit jours au chanvre pour rouir quand le tems est chaud: pour l'avancer, on choisit dans l'eau un endroit où le soleil frappe long-tems, et s'il se peut le long du jour; mais il n'est pas permis de faire rouir le chanvre dans l'eau courante, parce qu'il fait mourir le poisson et corrompt l'eau. Une mare ou quelque fosse à eau servent ordinairement de rutoirs ou roteurs; c'est ainsi qu'on appelle le lieu où l'on rouit la plante dont nous parlons: mais ces rutoirs morts et bourbeux ne rouissent pas si bien, et ne font pas le chanvre si pur et si fin qu'une belle eau courante de fontaine ou de rivière bien exposée, quand on en a de pareilles en sa disposition: ce qu'on peut faire en signant la rivière; de façon que l'eau du rutoir n'y retourne plus.

Pour bien ranger le chanvre dans le rutoir, on met toutes les boîtes dans l'eau l'une après l'autre, on les entaille par tas quarrés; et pour que l'eau n'en enlève aucune, ce qui dérangerait la masse et ferait que tout le chanvre ne rouirait pas également, on met de grosses pierres dessus chaque tas, et on le laisse ainsi pendant les huit à dix jours qu'il faut au chanvre pour bien rouir.

Lorsqu'il est hors de l'eau, on en fait des bottes plus petites, on les étale au soleil sur leurs pieds, en écartant en rond le bas des

tiges de chaque petite botte ou poignée; on les épargne aussi le plus que l'on peut, afin qu'elles aient plus d'air, et on les laisse ainsi sécher au soleil: si on est menacé de quelque pluie, il faut se hâter de les mettre à couvert; car une pluie suffit pour le faire moisir.

On fait rouir le chanvre à la rosée, et cette manière est aisée, et sûre, et fait de très-beau chanvre, sur-tout quand c'est au mois de Mai qu'on en fait usage: la voici. Exposez votre chanvre au serin pendant dix ou douze nuits de suite, étendez-le bien sur l'herbe et retournez-le tous les jours de tous côtés; ayez soin de le lever tous les matins avant que le soleil paroisse, mettez-le à couvert amoncelé-le tout humide, et le laissez ainsi pendant tout le jour; tous les soirs après le soleil couché, vous le rapprerez et l'étendrez sur l'herbe, et au bout de dix ou douze jours, vous aurez du chanvre d'une belle couleur. C'est ainsi que le pratiquent les femmes de campagne, qui ne font rouir leur chanvre à la rosée qu'au mois de Mai d'après la récolte.

Mais comme on ne peut pas toujours attendre cette saison, soit parce qu'on veut occuper ses domestiques à broyer et tiller le chanvre pendant les soirées d'hiver, ou parce qu'on est pressé d'en faire argent, la plupart des Paysans le font rouir tout simplement à l'air aussi-tôt que la graine est battue: pour cela ils ne font que l'étendre sur la chenevière, et l'y laissent environ quinze jours exposé continuellement à la rosée, au soleil et à la pluie qui n'est point dangereuse sur la fin d'août: et de cette façon l'humidité et la chaleur qui se succèdent, rouissent le chanvre en moins de quinze jours. Cette manière de rouir a pourtant son inconvénient, qui est que si la chaleur continue pendant quinze jours avec peu de rosée et sans pluie, le chanvre se dessèche et se brûle; en sorte qu'il vaut la moitié ou les deux tiers moins de ce qu'il auroit valu, s'il avoit été bien roui. C'est pourquoi il est à propos de ne risquer à rouir de cette façon qu'une partie de son chanvre, et d'en garder le reste pour le faire rouir au ratoi ou à la rosée de Mai.

Broyer et tiller le Chanvre.

Quand le chanvre est roui et sec, on le garde dans un lieu où il n'y a point d'humidité; et l'hiver, pendant les veillées, on le fait tiller, (d'autres disent *teiller* ou *estéer*) par des femmes, enfants et autres domestiques: on rompt avec les doigts le bout du tuyau, et on tire dans toute sa longueur l'écorce qui est autour. Souvent, au lieu de le tiller ainsi, sur-tout lorsque c'est du gros chanvre, on le broie ou brise sur la maque; puis on entortille le chanvre, ainsi machuré autour d'une cheville de bois ronde, et on le tire fortement, pour que les fragmens du tuyau se rompent et se détachent de l'écorce qui reste nette.

Cette maque, machoire, macachoire, brayoire, broye ou bric, (car tous ces noms sont en usage) est une bancelle composée de deux pièces de bois un peu épaisses et creusées de façon qu'elles s'emboîtent l'une dans l'autre, étant posées horizontalement sur un treteau, et attachées par le bout l'une dans l'autre avec une cheville: celle de dessus, étant mobile et ayant un manche pour la lever, en se rabattant dans les creux de celle de dessous, brise le chanvre qu'on met, poignée à poignée, de travers entre les deux pièces battantes.

Les chenevottes (qui sont les morceaux du chanvre après qu'il est déponillé) servent en bien des endroits, à chauffer le four et à faire de bonnes allumettes.

On peut aussi faire passer par la machoire le chanvre teillé; et pour qu'il soit plus délié plus net, plus maniable et plus doux, on le brise ou l'entortille et on le frote jusqu'à ce qu'an le trouve assez net et assez doux.

Ou bien, on pose debout une planche haute d'environ trois pieds, montée à demeure sur quelque morceau de bois; et avec une espèce de couteau de bois d'éclisses, on bat le chanvre en l'appuyant le long de la planche, poignée à poignée, pour faire tomber toutes les chenevottes et pailles, et rendre la filasse plus lisse et plus belle. C'est ce qu'ils appellent en Picardie et en Normandie *escoussoir* ou *tchanvoir*; il y en a même de fer en forme de coupet émoussé, monté sur un manche de bois: ils se servent de cet instrument, pour le chanvre et pour le lin, et ils appellent cela *escousser* ou *teoucher*. En quelques endroits ils n'escoussent pourtant que le petit chanvre. On vend ordinairement le chanvre au sortir de la maque: les autres façons ne sont plus que pour le rendre affiné, c'est-à-dire, prêt à filer.

ECONOMIE,

Industrielle et Domestique.

De la manière de saler, faire sécher, conserver et affiner les Fromages.

Aussi-tôt que le fromage a pris corps, on le sale pour qu'il ait meilleur goût et qu'il se garde mieux; le premier jour on jette du sel bien égrugé par-dessus; le lendemain on le retourne et on le sale de l'autre côté, et ainsi alternativement de jour en jour; vers le cinquième jour, les fromages jettent une espèce de fleur farineuse; on mettra du sel-menu par-dessus, et on continuera à les retourner tous les jours, jusqu'à ce qu'ils s'affermissent: il y en a qui, pendant ce temps, se pelent tous les jours. Quand ils sont fermes, on les met sécher dans la cage ou chassière, sur de la paille fraîche ou des joncs, ou sur des ais bien propres, ou bien dans des espèces de garde-mangers quarrés, garnis exprès de toiles claires tendues bien roides sur des chassiers de bois. Il faut seulement avoir soin de tenir tous ces endroits bien propres, hors de la portée du soleil, et ratisser les ais avec un couteau tous les huit jours, afin qu'il n'y s'y amasse point de vers ou autre vermine. Pour s'en garantir, les uns frottent les fromages avec de l'huile; d'autres mettent les fromages dans de la graine de millet ou de lin qui les tient frais et les empêche de durcir, en sorte qu'ils sont toujours bons à servir au maître ou au domestique, ou à être vendus. Surtout il ne faut point les faire sécher précipitamment, en les mettant, comme font quelques gens, dans une chambre bien fermée, dans laquelle ils allument du feu; ce n'est pas là les sécher; c'est seulement les rider et leur donner un goût, une odeur, un ail et un acide très-désagréables.

Les fromages étant ainsi séchés lentement, on les garde dans un lieu tempéré, où ils soient à couvert du grand chaud et du grand froid, et hors de la portée des chats, insectes et de tout ce qui peut y faire du tort. S'ils se fendent, ou si les vers s'y mettent, il faut les manger ou les vendre; ou bien en ôter les vers, et frotter les crevasses d'huile ou marc de raisin, ou d'huile d'olives.

Les fromages se conservent ainsi pendant un an et plus; mais il faut les faire affiner quand on les veut manger: l'affinage les rend jaunes, gras, plus forts et plus piquans.

On les affine, ou en les mettant à la cave, ou autres lieux frais, dans des armoires pratiquées dans les murs, ou sur les planches bien propres, qu'on peut frotter d'huile, soit d'olives, soit de lin ou de vinaigre, avant que d'y ranger les fromages; ou bien les mettre dans du son, après les avoir frottés de lie de vin; ou bien encore les tremper dans l'eau salée, les envelopper ensuite de feuilles d'ormes ou d'orties, et les tenir fraîchement dans quelque vaisseau, jusqu'à ce qu'ils soient assez affinés, sans l'être trop, parce qu'alors, à force de fermenter, ils deviennent mauvais pour le goût et pour les effets.

Quand à force d'avoir été gardés, ils sont devenus durs et amers, il n'y a qu'à les mettre dans le sable de la cave ou dans de la farine, ou bien dans parmi des pois chiches, ou bien encore les couvrir de feuilles de serpentaire: tout cela empêche qu'il ne se pourrisse et que les mites ne s'y mettent.

Toutes sortes de fromages deviennent salés avec le temps; et lorsqu'ils sont mis dans du vinaigre avec du thym, ils prennent leur nouvelle saveur. Les feuilles d'une herbe que les Grecs appellent *Aron*, et les Latins, *Pes vituli*, empêchent que les vers ne s'y mettent.

Choix et marques d'un bon Fromage.

Il doit être gras et un peu perant, avoir la tranche nette et unie, la couleur jaunâtre, la pâte égale, bien liée, savoureuse et douce, sans mites, vers, ni pourriture; le meilleur est celui qui n'est ni trop vieux ni trop nouveau, qui est assez gras et assez salé, d'une consistance médiocre, d'un goût et d'une odeur agréables, et enfin qui a été fait avec de bon lait de vache: quand on y mêle du lait de brebis, il est plus blanchâtre et moins savoureux. Les Poitevins y mettent un peu de safran pour le rendre jaune.

VENTES PUBLIQUES ANNONCÉES.

Melasse, thé, vins, raisins etc.—Mercredi à 2 heures chez MM. Gillespie Greenfields & Co.

Vinaigre, thé, vitres, peintures.—Jeudi à 2 heures chez Lemesurier, Tilstone & Co.

Meubles de ménage etc. Mercredi à 1 heure.—chez B. Cole.

Marchandises nouvelles, chapeaux, drap, vendredi, à 2 heures.—chez G. et H. Gibsons.

SOUSSIONS RECUES.

Pour la place d'inspecteur de Beuf et de Lard jusqu'à jeudi, 30 Mai à la bourse de Québec.

Pour la construction d'une maison de péage et Barrière, sur le chemin St. Foy, jusqu'à vendredi 14 juin.

ANNONCES DU JOUR.

Chapeaux pour Messieurs.—F. E. Garant: Etude d'Avocat.—Jos. Lespérance. Galerie des Illustrations Canadiennes.—N. Aubin.

L'ARTISAN.

QUEBEC, 28 MAI, 1844.

Rien de nouveau de Kingston; les on-dits y vont leur train.

On disait donc aux dernières dates que Son Excellence travaillait fortement à recomposer un nouveau ministère: il devait, ajoutait-on, y appeler plusieurs des anciens ministres.

D'autres affirment que M. Viger voyant qu'il n'est pas décent de vouloir servir le peuple malgré lui, allait résigner et par cela favoriser la formation de ce ministère que l'on désire si fort.

Si ces on-dits n'ont rien de positif et de certain, au moins prouvent-ils que l'on s'occupe fortement au siège du gouvernement de sortir enfin de l'inaction où nous sommes depuis six mois. Le temps de la session du parlement approche et l'on rougirait sans doute de le voir arriver, sans avoir un seul projet de Bill à soumettre devant la chambre. Aucun doute donc que le moment décisif ne soit arrivé.

Nous recevons à l'instant nos échanges par la malle de l'Ouest qui n'est arrivée qu'à midi.

Il n'y a rien de nouveau. Les tories font feu et flamme contre l'adresse des réformistes dont nous avons parlé dans notre dernier N^o, mais aucun n'essaie d'en combattre les victorieux arguments. On sent qu'elle n'est pas seulement l'expression générale des sentiments des Canadiens, mais aussi celle de la raison, contre laquelle le sophisme et la mauvaise foi se briseront toujours.

DEPARTEMENT DE LA POSTE.

Plusieurs plaintes assez fondées commencent à ce faire dans les campagnes contre l'exactitude des employés dans ce département. Nous connaissons par notre propre expérience qu'il s'y glisse quelque fois de la négligence, et le public en souffre.

Nous avons reçu des plaintes de quelques uns de nos abonnés de la campagne sur ce que le journal ne leur parvenait pas régulièrement; nous pouvons assurer ces messieurs qu'il ne tient pas à nous qu'il ne le reçoivent ponctuellement: on doit s'en prendre au peu de soin de ceux qui, quoique bien payés, négligent cependant de s'acquiescer de leur devoir. Nous y aurons l'œil; et si semblable chose se renouvelle, nous serions obligé à celui qui nous en informerait afin d'y apporter remède.

COMMERCE.—Le vent d'Est qui souffle constamment depuis quelques jours a rempli notre port de vaisseaux d'outre-mer. On estime à plus de 200 le nombre arrivé depuis notre dernière publication.

Si le mois de mai a été à peu près perdu pour le commerce, il est à espérer que celui de juin sera des plus fructueux. Les rues sont encombrées d'étrangers, d'émigrés qui, pour le dire en passant, paraissent de respectables familles qui fuient leur patrie plutôt pour cause politique, que par pauvreté.

Le commerce de bois sera aussi avantageux et doit amener l'abondance en cette ville. Il est à remarquer que ceux qui font du bois cette année sont presque tous des gens en état de faire honneur à leurs dettes, et sans doute que les malheureux ouvriers qu'ils emploient seront enfin payés, et par ce moyen le commerce trouvera en eux un nouvel aliment.

Il est à croire que le lard et la farine atteindront cet été un prix raisonnable sur les marchés anglais. En somme l'exportation sera florissante cette année et par contre-coup le commerce intérieur s'en sentira.

On peut voir par l'annonce qui se trouve dans nos colonnes, que M. AUBIN se propose de faire sortir de ses Presses lithographiques une suite de portraits, accompagnés de notice biographiques, des hommes qui ont illustré le nom Canadien, où dont le souvenir se rattache à quelques points de notre histoire.

Nous pouvons qu'approuver hautement l'idée patriotique et avantageuse pour le public, que Mr. Aubin veut mettre à effet. Nous croyons connaître assez bien nos compatriotes pour promettre à ce Mr. une coopération généreuse des citoyens. Chacun sans doute, se hâtera de profiter du moyen qui lui est offert d'enrichir sa bibliothèque d'une collection précieuse et qu'il est impossible de se procurer ailleurs.

On nous prie d'informer MM. les Abonnés du MENEZEL qu'un accident survenu pendant la fonte des caractères de Musique, à New-York, occasionnera un retard d'une quinzaine de jours dans la publication de cette feuille.

On écrit de Beauharnais au *Mélanges Religieux*.

« Comme il n'est rien de plus naturel que de se plaindre quand on souffre, on ne doit point trouver surprenant d'entendre de nouvelles plaintes là où il y a de nouvelles souffrances. On nous pardonnera donc, si on nous voit encore dénoncer aux autorités les maux dont nous sommes accablés. On avait cru d'abord, sur-tout après le paiement du terrain nécessaire au canal de Beauharnais et l'estimation des immenses dommages encourus par les habitants de cette paroisse, que la lourde indemnité qui pèse sur les coupables, ferait enfin ouvrir les yeux et tenir sur leur garde ceux qui se trouvent obligés de la payer. Malheureusement il n'en est rien: les habitants de la ligne du canal ne sont pas plus exempts de persécution, d'injustices et de dommages cette année que les autres; ils n'y sont pas mieux payés: un bon nombre attendent encore l'argent de travaux faits l'année dernière: plusieurs même n'ont pas reçu un seul sol pour le dépeuplement de leurs carrières et les dommages qu'on n'a pu manquer de causer sur leurs terres à cette occasion. Il faut ajouter parmi les malheureux ceux qui se sont trouvés et qui se trouvent encore dans l'impossibilité de cultiver leurs champs. Aussi les habitants y sont-ils fort irrités et à bon droit. Car l'expérience leur a appris ce qu'il en coûte, quand il faut tout se procurer à prix d'argent, faute de récolte. Il n'est pas rare d'en trouver qui ont déjà dépensé tout l'argent qu'ils avaient reçu du bureau, en paiement du terrain qu'ils avaient vendu, pour acheter des provisions et pourvoir à leur subsistance. On peut donc dire qu'ils n'ont pu retirer presque aucun avantage de l'indemnité qu'ils ont reçue. C'est pourtant la triste nécessité à laquelle vont encore être réduits cette année un grand nombre de ces infortunés, car le plupart sont obligés de laisser leurs champs incultes, faute de pouvoir y conserver les clôtures et les cours d'eau nécessaires. Ajoutez-y encore ceux dont le terrain est, en grande partie, encombré de bois de pierres, etc., etc., depuis bientôt deux ans, et vous aurez une idée des dommages, des vexations et des injustices dont les habitants de la ligne du canal, sont les tristes victimes. Faut-il donc que ces gens, privés de l'usage de leurs terres, se croient les bras et se cassent les dents? Pourvu que les débiteurs aient table bien mise, tout est-il parfait? Hélas! oui, voilà le principe de l'humanité et de la charité du jour: le droit du plus fort est toujours le meilleur. Pauvres brebis, il faut que les loups vous mangent: parce que vous bergers sont bien armés et puissants, ils seront aussitôt payés et non dépeçés comme vous. Canadiens! »

12 mai 1844.

Les 5152 noms qu'on dit être apposés à l'adresse qui approuve l'administration actuelle sont partis pour Kingston samedi dernier, accompagnés de MM. Wm. Molson, Rt. Ar. mour, John Torrance, John McDonell et Dr. Prestler. On ignore exactement quel est celui de la députation qui a été chargé de haranguer Son Excellence. On croit pourtant que M. McDonell, en qualité d'avocat a obtenu cette faveur. La réponse à l'adresse et tous les procédés de cette grande démonstration politique seront sans doute publiés, ainsi que les noms des signataires.

D'après Popinon de l'éditeur de l'*Aurore* sur les adresses tories, que nous avons citées dans notre dernière feuille. « On doit avoir arraché les enfants à la mamelle de leur mère pour les faire signer. » La population de Montréal est maintenant de 47,000 âmes ainsi nos amis les tories ne doivent pas se flatter d'avoir obtenu la majorité. Cependant le *Herald* et compagnie, se targuent de commander l'opinion publique par cette adresse, et qu'elle est une preuve que la majorité des électeurs est en faveur de l'administration! Triste preuve, ce nous semble, pour nos adversaires, puisqu'elle tourne au profit du parti libéral, du parti du gouvernement responsable pur et sans taches, du gouvernement de la majorité enfin.

—Munroe.

Il est facile de voir par le refus de lord Stanley de produire la correspondance qui s'est passée entre lui et sir Charles McCall, que ce dernier a dû avoir agi dans la plupart de ses mesures d'après les instructions du bureau colonial. Presque tous les maux dont les colonies sont affligées doivent leur origine à la pratique d'obliger le gouverneur de n'agir que d'après les instructions qu'il reçoit du bureau

colonial, où souvent ils ne connaissent pas plus ce qui se passe dans le pays, ni ce qui convient au pays, qu'ils ne connaissent ce qui se passe dans l'empire du Grand Lama. Nous nous rappelons d'avoir vu il y a quelques années une lettre signée du nom de sir Wilmot Horton, du temps qu'il était sous-secrétaire des colonies adressée à un M. de Montréal, portant la superscription Montréal, Haut Canada.

Ce trait est encore surpassé par le fait que du temps de la dernière guerre avec les Etats-Unis, on envoya d'Angleterre du bois pour construire des vaisseaux pour le service des lacs sur les bords duquel ce même bois avait été coupé une année ou deux auparavant; ainsi que des alambics pour désaler les eaux de l'Erie et de l'Ontario.

Un autre grief dont le pays a un juste droit de se plaindre est que chaque fois qu'on envoie ici un gouverneur il faut qu'il soit escorté d'un certain nombre d'attachés pour lesquels il faut qu'il trouve des emplois, et pour lesquels il faut que la province paie: car chaque emploi donné à un étranger est un emploi dont les habitants du pays sont privés. Mais ce n'est pas là le pis, ces gens en arrivant ici ne connaissent rien des affaires du pays: ils apportent même toujours avec eux des préjugés; cependant ce sont ces gens qui obtiennent possession de l'oreille du gouverneur, qui l'empêchent de suivre les conseils que les Canadiens, et par conséquent les amis du pays pourraient lui donner. Nous avons vu de ces gens obtenir des places de haute importance, pour remplir lesquelles place une connaissance parfaite de la langue française était absolument nécessaire, et eux pourtant n'étaient pas capables d'écrire deux lignes dans cette langue; faisaient remplir leurs devoirs par des subalternes, à qui ils accordaient un léger salaire, eux-mêmes formant un fonds d'épargne au moyen duquel ils pourraient vivre à leur aise, lorsque l'arrivée de quelque nouveau gouverneur les aurait obligés de battre en retraite pour faire place à quelque nouvel attaché.—*Idem.*

Beau trait de charité.

On nous a fait part, ces jours derniers, d'un trait de charité qui doit trouver place dans notre journal; car si cette vertu est belle et admirable partout, elle l'est bien davantage dans les enfans.

Dans une des écoles de cette ville fut admise, il y a quelques jours, une petite fille dont la figure pâle, décharnée et les habits en lambeaux annonçaient la misère et la pauvreté des parens. Aussi n'en fallut-il pas davantage pour toucher de commisération celles dont elle était devenue la compagne et leur faire prendre d'elles-mêmes une généreuse et bienfaisante résolution. Mais que vont-elles faire à l'âge où elles sont? Elles ne sauront pas même s'entendre entre elles. Oh! soyez tranquille: c'est la charité qui les inspire et la merveille est accomplie. Notre orpheline se présente aujourd'hui à l'école, métamorphosée presque en demoiselle. A peine peut-on la reconnaître: sa maîtresse hésite elle-même. Tous ses habits sont neufs, justes à sa taille et d'une propreté presque recherchée; rien n'a été oublié, de la tête aux pieds. Mais dites-moi, mon enfant, lui demande la maîtresse, où avez-vous pris cet ajustement? Vos parens sont pourtant si pauvres; ils ne peuvent avoir fait cette dépense sans se gêner beaucoup. Ils auront probablement ôté le pain de vos frères et sœurs pour vous donner ces habits et ce bon dîner que vous avez encore apporté contre votre ordinaire.—Oh! non, madame, il n'en a rien coûté à mes parens; cette belle robe, c'est ma demoiselle qui me l'a donnée; je dois cette coiffe à la bonne demoiselle qui nous regarde là; ce chapeau m'a été donné par cette autre; ce bon dîner m'est venu de même.

Mélanges.

EXTRAITS DIVERS.

Dublin, 11 mars.—Association du rappel.—Aujourd'hui a eu lieu le meeting hebdomadaire de l'association dans Conciliation-Hall. La rente de la semaine a produit 305 liv. st.

M. John O'Connell a donné lecture de la lettre suivante, adressée à M. Ray par son père:

Londres, 9 mars 1844.

Mon cher Ray.

Rien ne peut égaler l'enthousiasme de ma réception à Birmingham. Il serait impossible à toute personne qui n'assistait pas à la séance de s'en faire une idée. Ce bon accueil me réjouit; car il consolide l'alliance des bons réformateurs des deux pays.

Tout le monde est pour nous en Angleterre, sauf les mignons d'une aristocratie sordide et la portion déshonorable des chartistes: car, je vous l'assure, il y a d'honnêtes gens parmi ceux-ci; pas beaucoup, assurément, mais encore y en a-t-il. Il est triste de penser combien de mil-

les chartistes peuvent encore faire à la cause de la réforme. Quoique peu nombreux, ils sont actifs, et partout où ils le peuvent, ils continuent de faire sentir leur tyrannie dans les meetings publics. En voilà plus qu'assez sur ces hommes.

Les classes moyennes de la société sont presque toutes attachées au principe: justice pour l'Irlande. Elles sont animées d'un meilleur esprit que (Dieu me le pardonne) je ne l'aurais espéré. Elles sentent que les questions qu'a soulevées le dernier procès sont tout aussi intéressantes pour les amis du progrès politique de l'Angleterre, que pour ceux de l'Irlande. Si le gouvernement peut convertir en conspiration les essais tenus au grand jour, d'obtenir des droits politiques, c'en est fait de toute réforme, de toute amélioration future.

Mais ce qui me semble devoir attirer puissamment la sympathie des Anglais, c'est la grande question de la pureté des jugements du jury. Si ce principe est foulé aux pieds, il n'y a plus de sécurité pour la vie, les propriétés, les opinions des citoyens. Voilà ce qui soulève l'indignation des Anglais et ce qui donne à l'Irlande l'espoir d'être aidée.

Signé DANIEL O'CONNELL.
FRANCE.

Découverte d'une mine d'ambre en France.

Une mine d'ambre jaune vient d'être découverte sur les limites du département de la Somme, à peu de distance du village de Beauchamps. Cette substance, qu'on rencontre dans les montagnes de Provence, à Saint-Paulet, au Gard et autour de Soissons, ne se trouve abondamment que dans la mer Baltique, sur les côtes de Prusse. Il existe, à ce qu'il paraît, en assez grande quantité sur le territoire de Beauchamps; on en a recueilli de gros morceaux. L'ambre jaune ou succin entre dans la composition du vernis gras, et il est employé aussi aux choses de luxe. Son poli, sa transparence, sa belle couleur l'ont fait mettre au nombre des matières précieuses.

—Des lettres de Rome nous disent qu'on attribue les troubles récents qui viennent d'inquiéter l'Italie à l'influence et à l'argent de la Russie: on suppose que l'empereur Nicolas voudrait mettre en avant le nom de son gendre, le duc Leuchtenberg, comme héritier ou vice-roi d'Italie, et, en attendant, créer des embarras à l'Autriche et à la France dans cette partie de l'Europe.

LA MORT D'UNE AVARE.—On écrit de Munich, le 24 mars:

« Nous avons eu, ces jours-ci, un exemple d'avarice extraordinaire.

« Une vieille mendiante, Marguerite Kerzlerinn, se trouvait à l'agonie, et avait auprès d'elle sa sœur, qui, elle aussi vivait, d'ambone. Au moment suprême, Marguerite supplia sa sœur de lui rendre un dernier service, celui de faire en sorte qu'on l'enterrât avec le vieux bonnet qu'elle portait, car, dit-elle, cet objet lui était cher, parce qu'il lui avait été donné par une dame qui avait été sa bienfaitrice. Quelques instants après Marguerite expira.

« Alors sa sœur prit la coiffure en question, l'examina et trouva que celle-ci avait un bandeau qui pouvait lui être utile. Elle se mit à découdre cette bordure, et à peine en eut-elle défilé quelques points, que le coin d'un papier imprimé vint à déborder entre la doublure et l'étoffe du bonnet. Bientôt elle crut s'apercevoir qu'il y avait encore d'autres papiers cachés dans le bonnet; elle défilé celui-ci en entier, et elle y trouva, à son grand étonnement, 111 billets de banque de 10 florins chacun, et qui ainsi formaient la somme totale de 1,110 florins ou 2,500 francs.

EXPLOSION SOUTERRAINE.—Le 31 mars dernier, un événement épouvantable a jeté la consternation dans la commune de Commeny département de l'Allier. Un éboulement considérable, produit par une violente explosion qui se manifesta dans les galeries des mines, laissa pénétrer le gaz dans une des galeries occupées, et bientôt la flamme se répandit avec une rapidité prodigieuse. Cinq ou six ouvriers étaient occupés aux travaux de la mine, quand l'explosion eut lieu. Ces malheureux furent ensevelis, et malgré tous les efforts pour les arracher à la mort, on ne retrouva que quatre cadavres grillés et écrasés; le cinquième respirait encore, mais il ne restait aucun espoir de le sauver.

Par suite de l'explosion, le feu s'est communiqué au charbon qui brûle sur une vaste étendue, et projette des flammes qui s'élèvent à une grande hauteur. L'ingénieur des mines de Commeny est arrivé en toute hâte sur le lieu du sinistre et n'a trouvé d'autre moyen que de noyer la mine. Il faudra bien du temps et du travail pour réparer le dommage qui est évalué à une somme considérable. Un grand nombre d'habitans de Montluçon et

des environs se sont rendus à Commeny pour contempler ce spectacle de désolation.

—Un Florentin avait besoin d'un cheval. Il en trouva un qu'on voulu vendre vingt-cinq ducats. « Je vous en donnerai quinze comptant, dit-il au maquignon, et je serai votre débiteur du reste. Le maquignon y consentit. Quelque temps après, il alla demander ses dix ducats. Il faut, dit l'acheteur, nous en tenir à nos conventions. Je vous ai dit que je vous devrais le reste, et je ne vous le devrais plus, si je vous le payais.

—Un imprimeur qui ne se distinguait pas fort dans son art se fit médecin. Quelqu'un lui en ayant demandé la raison, « C'est, répondit-il, parce qu'un imprimeur expose ses fautes aux yeux du public, au lieu qu'un médecin les enterré avec son malade.

—« Si l'on ne me donne pas un peu d'argent, » disait un mendiant, « je serai forcé à une action qui me fait frémir d'horreur. » « Eh qu'est ce donc? » lui dit un de ceux qui l'écoutaient. « Hélas! répondit le mendiant, « je serai forcé à travailler! »

—Un Gascon perdait constamment au jeu: touché de son malheur continu, une femme ne put s'empêcher de le plaindre.—« Madame, lui dit-il, épargnez vous ce mouvement de pitié: ce n'est pas moi qu'il faut plaindre; ce sont ceux à qui je dois, qui perdent.

—Un Irlandais ayant acheté une tête de veau, s'informa comment il fallait l'accommoder. Comme il s'en allait, en répétant ce qu'on lui avait dit, et tenant sa tête de veau sous son bras, un chien la lui enleva et s'en fut. Pauvre bête, s'écria le fils d'Erin, d'un grand sangfroid, à quoi te servira cette tête, si tu ne sais pas l'accommoder?

PORT DE QUEBEC.

ARRIVAGES.

24 mai.

Brigantin Victoria, Tritt, 10 mai d'Halifax, sucre.

—25—

Barque Jamaica, Marten, 7 avril de Liverpool, sucre.

—Rockshire, Allen, 3 avril de Liverpool cargaison générale.

Brick Velocity, Dorrell, 12 avril de Cuba, sucre.

—Leo, Holdforth, 8 avril de Bordeaux cargaison générale.

—John, Dugel, 1er avril de Cuba, cargaison générale.

Barque Jennie Dean, Miller, 10 do, de Londres à ordre, cargaison générale.

—Prince George, Porter, 6 do, de Londres cargaison générale.

Brick Wave Storer, 44 jours de Charante à ordre, cargaison générale.

—Dawson, Seaman, 26 mars de Sunderland, charbon.

—Niger, Craven, 29 do. de Bordeaux, cargaison générale.

Barque Marquis of Normandy, Lockhart, 4 avril de Glasgow, fer.

—Alexander Wyse, Coulthard, 4 do. de Liverpool, cargaison générale.

—Mary Ann & Harriet, Shaxson, 35 mars de Cardiff, fer.

Navire Indian Chief, McCartney 25 mars de Liverpool cargaison générale.

Barque Agnes Jane, Tuzo, 13 avril de Cuba, sucre.

—Countess of Durham, Stow, 12 avril de Porto Rico, sucre.

—John, Harleton, 8 avril de Liverpool, sel.

—Syria, Cox, 2 avril de Liverpool, cargaison générale.

—Promise, McKennell, 2 do. de Liverpool, cargaison générale.

—Monarch, Allen, 6 do. de Glasgow, cargaison générale.

—26—

Barque Lady Seaton, Thompson, de Londres, cargaison générale.

—Borneo, O'Donnell, 9 avril de Limerick, charbon.

Goëlette Superb, Lowe, 23 avril d'Halifax, sucre.

—Manilla, Lowe, 25 do d'Halifax, cargaison générale.

Brick Houghton Le Spring, Edwards, 30 mars de Sunderland, à ordre, charbon.

Navire Jane Augusta, Caly, 4 avril de Liverpool, sel et charbon.

—Rainbow, Arnold, 7 do de Plymouth, cargaison générale.

Barque Calcutta, Lingard, 9 do de Liverpool, sel.

—Tom Moore, Miligan, 26 mars de Belfast, cargaison générale.

—Eldon, Gillespie, 30 do. de Newport, charbon.

—Zenious, Douglass, 27 do. de Londres, cargaison générale.

—Llan Rummy, Simpson, 27 do. de Hull, cargaison générale.

—Spermaceti, Moon, 8 avril de Plymouth, cargaison générale.

—Burrell, Foster, 10 avril de Portsmouth, cargaison générale.

—27—

Barque Lutence, Denison, 2 avril de Hull, charbon.

—Ottawa, Whrift, 7 do. de Bridgewater, briques.

Brick Adelaide, Foote, 23 do. de Matanzas, cargaison générale.

Navire Wandsworth, Ryan, 13 do. de Port Glasgow charbon.

Brick Robert George, Dixon, 16 jours de St. Jean de Terre-neuve sel.

—Avon, Doane, 30 do. d'Halifax, sucre et rhum.

—Symmetry, Bonin 26 mars de Sunderland, charbon etc.

—Nous ne donnons ici que la liste des principaux vaisseaux arrivés dans ce Port et qui sont consignés pour Québec. Il y a plus de 160 autres dont nous ne pouvons donner les noms faute de place.

GALERIE.

DES

ILLUSTRATIONS CANADIENNES.

Le soussigné se propose de publier par livraisons une série de portraits lithographiés des hommes dont la réputation honore le pays ou dont le nom se rattache à son histoire.

Chaque livraison consistera en un portrait d'un format commode à encadrer ou à conserver en cahier et d'une notice biographique imprimée avec soins et dont la collection formera un ouvrage précieux. Vu la difficulté de se procurer les documents nécessaires pour cette publication dans leur ordre chronologique, chaque livraison paraîtra à mesure qu'un portrait pourra être prêt.

Ceux qui auraient à leur portée le portrait peint, dessiné ou gravé de quelque personnage dont le souvenir serait cher au pays sont priés d'en donner communication au soussigné dont l'objet principal est de fournir aux bibliothèques canadiennes un recueil qui leur manque, qu'on ne saurait attendre du dehors et qui deviendra d'autant plus difficile à compléter qu'on tardera davantage à l'entreprendre. Toute personne qui prêtera un modèle aura droit à quatre exemplaires.

Chaque portrait sera frappé sur beau papier pour les souscripteurs seulement.—Prix de la livraison: 20 sous, payables à la réception. On souscrit à ce bureau.

N. B. Le premier numéro qui se composera du portrait de MONSIEUR DE LAYAL, premier évêque de Québec fondateur du collège de cette ville et de plusieurs autres institutions, sera livré très prochainement.

N. AUBIN.

Québec 28 Mai 1844.

MR JOSEPH LESPÉRANCE, avocat à établi son Bureau à la Haute-Ville, rue St. Joseph, No 21.

LE DOCTEUR BLAIS informe le public et ses amis qu'il va s'établir sous peu de jours, à la paroisse de St. Roch de Québec, à l'encoignure des rues Grant et Desfos-sés, No. 16, se mettant par là en position d'offrir ses services professionnels aux citoyens de Québec en général
Québec, 10 mai 1844.

J. B. CORRIVEAU a changé son fonds de Chapellerie de Québec de près de la Porte de la Basse-Ville au No. 9, rue Buade, en front du presbytère.

CHAPEAUX? CHAPEAUX??

Le Soussigné vient de recevoir par le FAVORITE, et est prêt à vendre, l'assortiment complet de CHAPEAUX FINS et SUPERFINS, qu'il avait annoncé en Avril dernier. Il espère mériter l'encouragement du public dans cette nouvelle entreprise.

F. E. GARANT.

No 8, RUE St. JEAN.

—Rien qu'un Prix.

Québec, 28 Mai 1844.

GENERAL AGENCY AND
COMMISSION OFFICE.
18, CORNHILL, LONDON.
OPPOSITE THE ROYAL EXCHANGE.

Aux marchands, chambres de nouvelles commercales, librairies publiques, sociétés agricoles, officiers de l'armée, imprimeurs et journalistes, demeurant en Canada, en général.

P. L. SIMMONDS, agent général et marchand à commission prend la liberté d'offrir ses services à ses amis et au peuple de la colonie en général et les informe qu'il est prêt maintenant à recevoir des demandes pour objets de tout genre et de toute quantité, aux prix les plus bas des marchés de jour, et à se charger de transactions aux conditions les plus libérales, pourvu qu'il soit fourni de traites d'une date plus ou moins récente, et qu'il puisse référer pour le paiement à quelque maison de Londres ou de Liverpool.

P. L. Simmonds recevra des consignations de toutes sortes de marchandises à vendre à commission, et à la réception des connaissances, il acceptera les traites de trois mois pour les deux tiers du montant. Toutes consignations confiées à ses soins seront disposées avec la plus grande activité possible; et les ventes faites avec la plus grande attention pour l'intérêt des concernés.

Il se flatte que l'expérience acquise des affaires générales dans une série d'années aux Indes Occidentales, et subséquemment dans l'Amérique du Nord et dans toutes les colonies britanniques avec celle de plusieurs années comme agent des colonies à Londres, jointe à la vigilance, aux soins et au jugement, le met en moyen de satisfaire ceux qui voudront le favoriser de leurs commandes.

N. B. Les parents qui font passer leurs enfants en Angleterre pour leur éducation peuvent s'adresser avec confiance à M. Simmonds qui se charge de les placer dans les premières maisons de respectabilité où la plus grande attention sera portée à leur morale, leur avancement, et leur aisance.

Toutes lettres doivent être affranchies.
Pour plus de renseignements on pourra s'adresser à Québec, chez W. Kimble, écuyer, et MM. Thos. Cary & Co; à Toronto, chez M. H. Scobie, (de qui M. S. est personnellement connu); à Montréal, chez M. W. Fleet, (de qui il est aussi personnellement connu) et chez M. D. McDonald; à Kingston, chez M. S. Rostland.
Québec, 6 juin 1843.

APPAREILS D'IMPRIMERIE ET DE
RELIURE.
28 et 31 Gold Street, New-York,

LA manufacture de HOE, pour les presses d'imprimerie et les machines à scier, placée sous la direction de Richard Hoe et de Robert Hoe, continue à fabriquer, pour des prix très réduits, les presses à imprimer les presses hydroliques, les presses dites "Standing", les machines pour distribuer l'encre, les châssis les cassiers et tous autres articles nécessaires dans un atelier d'imprimerie. Il en ont incessamment un large assortiment, y compris le type, l'encre, etc.

La presse a un seul cylindre, patenter, de Hoe et cie, a été récemment perfectionnée dans plusieurs des parties importantes, dans le but de l'adapter avec un entier succès à l'impression des livres aussi bien qu'à celles des journaux. Un grand nombre de ces presses sont maintenant en usage dans cette ville et ailleurs, et il est facile de voir avec quelle netteté et quel rapidité elles fonctionnent.

Les perfectionnements introduits aussi dans leurs presses à double cylindre ajoutent beaucoup à la vitesse tout en rendant la presse plus durable et moins sujette à se déranger. C'est le seul mécanisme qui puisse être mis en usage pour obtenir la plus grande vitesse possible dans l'impression d'un journal.

Il fabriquent les presses patentes dites "Washington et Smith", qui sont si généralement employées dans les Etats-Unis et le Canada. Ils appellent l'attention des imprimeurs sur leur nouvelle presse à cartes, avec laquelle l'on peut imprimer en une heure 1,500 cartes élégantes. Cette machine est très simple et ne se déranger jamais; elle est munie d'un distributeur d'encre. Hoe et cie, fabriquent aussi une presse à cylindre, le format grand foolscap, qui peut être manœuvrée par deux enfants dont les pieds la font mouvoir pendant que leurs mains la servent. Elle imprime, avec une grande netteté, 1,500 à 2,000 copies par heure.

Hoe et cie assurent leurs clients et les imprimeurs en général, qu'il n'épargneront rien pour maintenir la réputation de leur établissement, et qu'il sera apporté le plus grand soin à la rapide exécution de tous les ordres qui leur seront confiés.

Les éditeurs et libraires pourront obtenir évaluation détaillée des frais d'impression et de reliure en informant Hoe et cie de la nature et de la quantité de travail qu'il ont à faire exécuter.

Hoe et cie fabriquent aussi les dites "Cast steel, Mill, Pit, Cross-cut, circulaire," et autres; ils en ont toujours un approvisionnement complet.

Il s'entreprennent toute espèce d'ouvrage dans leurs attributions.

N. B. Les éditeurs des journaux, aux Etats-Unis et au Canada, qui publieront le présent avis trois fois, avant le premier juillet prochain, et enverront une copie du journal qui la contiendra, auront droit au paiement de ce bill si, en même temps, ils achètent des articles pour quatre fois le montant de ce bill.
8 février 1844.

LE DOCTEUR BLAIS informe le public et ses amis qu'il va s'établir sous peu de jours, à la paroisse de St. Roch de Québec, à l'encoignure des rues Grant et Desfosés, No. 16, se mettant par là en position d'offrir ses services professionnels aux citoyens de Québec en général.
Québec, 10 mai 1844.

J. B. CORRIVEAU a changé son fonds de Chapellerie de Québec de près de la Porte de la Basse-Ville au No. 9, rue Buade, en front du Presbytère.

AGRANDISSEMENT.

LES PROPRIETAIRES DE L'ARTISAN, reconnaissant envers leurs amis et le public en général, du bon accueil fait à ce journal et la juste appréciation qu'on semble faire de leurs efforts pour disséminer les connaissances industrielles et agricoles, et faire fleurir par là le commerce en ce pays, tout en suivant une ligne politique juste et libérale, ont le plaisir d'annoncer qu'ils se proposent d'ajouter, prochainement à leur feuille, sans augmenter le prix de la souscription, DEUX PAGES de plus par semaine; ce qui formera à la fin de l'année un grand In-folio de plus de 400 pages. Loin de s'en tenir à leur état actuel qui semble pourtant satisfaire leurs abonnés, ils sont sur le point de faire des acquisitions considérables pour lui donner un nouveau degré d'utilité, et des mesures sont prises pour se procurer les ouvrages des meilleurs écrivains tant sur les sciences, le commerce et l'industrie en général que sur la littérature, parmi lesquels ils feront un choix soigné de tout ce qui leur paraîtra devoir intéresser leurs lecteurs.

Ils espèrent par l'attention, le zèle et les soins qu'ils apporteront à se bien acquitter de la tâche qu'ils s'imposent, continuer à mériter une part dans le patronage du public. La grande circulation que L'ARTISAN a déjà obtenue, et qui s'augmente tous les jours, vu son prix modéré et l'importance de l'objet qu'il a en vue, importance qu'on paraît sentir aujourd'hui, semble une sûre garantie que les gens d'affaires ne négligeront pas l'occasion qu'il leur offre de parvenir à leur but et d'encourager une œuvre patriotique, en le favorisant de leurs annonces etc.

N. B. Ils attendent à l'ouverture de la navigation un grand assortiment de caractères neufs, ce qui leur permettra d'entreprendre l'impression de tout ouvrage qu'on voudra avec tout le luxe typographique. Le Bureau de L'ARTISAN, après le 1er mai prochain, sera transporté à la maison qui fait le coin de la rue des Jardins, vis-à-vis la chapelle du Couvent des Dames Ursulines.

S. DRAPEAU & Cie

ADDRESSES D'AFFAIRES.

DIVERSES BRANCHES.

On annonce dans la liste qui suit moyennant 7s-6d. par année. On n'a pas droit à plus de trois lignes pour ce prix:

LOUIS LEMOINE, Armurier-Mécanicien, rue St. Jean, No. 40, Haute-Ville.

M. J. P. PLAMONDON, Avocat, établi son bureau à sa nouvelle demeure, Rue St. Anne, No. 4.

MR. JOS. LAGUEUX, Avocat, a transporté sa résidence dans la maison de Mr. P. Blais rue Richelieu, 83.

M. P. LEGARE, Avocat, a transporté son Bureau à la Haute-Ville, rue St. Jean No. 8, vis-à-vis le magasin de Mr. Hall.

JEAN GERARD, affûteur de rasoirs, demeurant rue des fossés, No. 28, offre en vente une quantité de rasoirs de la meilleure qualité, à des prix très réduits.

MENUISIERS & Co.

PIERRE LAPOINTE, menuisier et entrepreneur Encoignure des rues St. François et Ste. Anne, No. 33, faubourg St. Roch.

JACQUES BONHOMME, charpentier et entrepreneur, rue St. Gabriel No. 1.

MEUBLIERS & Co.

G. BIGAOUETTE, meublier-ébéniste, numéro 22 et 23 rue Saint-Vallier, Saint-Roch.— 1844.

THOS. LARIVIERE, meublier et faiseur de chaises, rue Desfosés, No. 102, près de l'Ecole de St. Roch.

J. O. VALLIERE, manufacturier de chaises meubles et vernis Copal, No. 222, rue St. Vallier, près du Parc.

TAILLEURS & Co.

B. MILLER, marchand tailleur, au numéro 100, rue des Fossés, Saint-Roch.

LOUIS BOUTIN, tailleur, rue des Fossés, No. 23 est prêt à exécuter tous les ouvrages dont on voudra bien le favoriser, à des prix réduits.

EPICIERS & Co.

VINCENT TESSIER, Epicier, No. 7, rue St. Anne, faubourg St. Roch.

T. BERTHIAUME, épicier, rue des Prairies No. 29.

CHARRONS & Co.

CHARLES LEMELIN, charron et peintre, No. 25, rue du Pont, St. Roch, est prêt à exécuter toutes sortes d'ouvrages dans son art.

MACONS & Co.

ANTOINE TANGUAY, maçon et entrepreneur rue Richardson No. 104.

TANNEURS & Co.

JOSEPH JOBIN, tanneur et corroyeur, rue St. Vallier, No. 142, offre en vente un grand assortiment de cuir rouge et noir.

PAPETRIERS & Co.

MCDONALD & LOGANS, fabricants de papier, tapisserie, etc., rue St. Paul.

A VENDRE A CE BUREAU.

CARTES DE TEMPERANCE

TOTALE ET PARTIELLE.

MANIERE de réciter la couronne du Sacré Cœur de Jésus.— A vendre à ce bureau.

LE JOURNAL D AGRICULTURE CANADIEN.

Qui paraît une fois par mois, 16 pages format grand Octavo double colonne. Prix 5s. par année outre les frais de poste. Rédigé par W. Evans, Montréal. Agent pour Québec

N. AUBIN.

No 20 Rue La Montagne.

N. B.—Le premier numéro en français est prêt à être livré.

LE MANUEL ou

RÉGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPERANCE.

DÉDIÉ A LA JEUNESSE CANADIENNE

PAR

M. G. CHINIQUEY, Ptre curé de Kamouraska

Ce petit ouvrage dont le besoin se fait sentir depuis long-temps, est prêt à être livré au public dès à présent. Il forme un bel in-12 sur demi, broché, contenant 160 pages; texte Pica. Comme aucune idée de spéculation n'entre dans les vues des propriétaires et que leur but est de faire le bien de leur concitoyens et de les engager à faire partie d'une association dont l'influence se fait si heureusement sentir, ils ont fixé le prix à la modique somme de TRENTESOUS PAR VOLUME.

et de

QUATORZE CHELINS LA DOUZAINÉ.

On se procurera cet ouvrage pour le moment au bureau de L'ARTISAN, et chez MM. J. et O. CREMAZIE, rue St. Joseph, no 15.

N. B.—Quand cet ouvrage à été annoncé l'automne dernier, le prix ne devait être que de QUINZE SOUS; mais les soussignés demandant la permission d'observer que l'ouvrage est beaucoup plus considérable qu'ils ne pensaient d'abord. En ayant fait un in-12 d'un in-18 qu'il devait être, et lui ayant ajouté plus de 60 pages, ce qui les met dans l'impossibilité de le donner au prix d'abord proposé. En conséquence les anciens souscripteurs sont respectueusement priés de renouveler leur commande.

STANISLAS DRAPEAU & Cie,

Imprimerie de l'Artisan.

LES PROPRIETAIRES de cet établissement ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général qu'ils ont un fond d'imprimerie qui leur permet d'entreprendre tous les ouvrages qui ont rapport à la LIBRAIRIE. Ainsi ils se chargeront de

L'Impression en Typographie

Pamphlets, Livres, Affiches, Circulaires, Lettres Mortuaires, etc., dans le dernier goût et ponctuellement, en couleurs variées, en Or ou en Bronze.

Le tout imprimé avec soin et d'après les derniers perfectionnements.

Ils se chargent aussi de faire exécuter toute espèce de GRAVURE sur Sceaux et Cachets pour Cours de Justice, Conseils Municipaux, Notaires, etc., et tout ce qui est du ressort de l'impression en taille douce ou en lithographie.

Reliure en Tous Genres.

BROCHURE DE PAMPHLETS
AVEC COUVERTS SIMPLES OU ORNÉS DE DESSINS EN GRAVURES OU EN LITHOGRAPHIE.

Les propriétaires de cet établissement en sollicitant pour leur industrie la faveur publique, promettent en retour que leurs soins, leur promptitude, et leur prix modéré égalent ce que Québec possède de mieux en ce genre.

BEAUX ARTS.

SIGNOR FASSIO, peintre en miniature, chassé de sa demeure par l'incendie qui a eulieu le 21 du mois dernier, où il a tout perdu, excepté la vie, informe le Public qu'il est maintenant établi dans la rue St. George, sur les Ramparts au n°. 2, près de l'hôtel Holgate.

Dans son infortune il espère beaucoup de la bienveillance et du patronage des Dames et Messieurs amateurs des beaux arts, en particulier celui de la peinture.

Il reçoit aussi des élèves tant Demoiselles que Messieurs, en classe particulière pour l'école du Dessin en tous genres.

Il offre aussi d'exécuter sur la pierre les plus parfaites lithographies.
Il a réduit ses prix de près de moitié.
2 Février 1844.

MADAME YVONNE LOUIS BOUCHER connue avantageusement du public, à l'honneur d'informer tous ceux qui désireraient obtenir une bonne pension, qu'elle sera prête à prendre des pensionnaires au 1er mai prochain, elle espère par la modicité de son prix mériter le patronage des jeunes gens pensionnaires. Elle demeure dans le plus beau quartier du Palais à l'encoignure des rues St. PAUL et St. NICOLAS.
Québec, 10 Avril, 1844.

SERIE DES COURS OFFERT AU PUBLIC.

La Société Canadienne d'Etudes Littéraires et Scientifiques.

CES cours dont ci suit l'énoncé commenceront Lundi 15 Janvier 1844 La société aurait bien désiré y admettre tout le public mais le local dont elle dispose n'étant pas assez spacieux pour le permettre. Toute personne désirant y assister devra présenter une carte que les membres de la société distribueront gratis et à leur gré. Les membres de l'Institut des Artisans qui ont généreusement fourni le local y auront de droit accès. La société comme corps, envoie en outre 2 cartes à chaque instituteur canadien et 2 à chaque bureau de journal, croyant reconnaître par là l'utilité publique des institutions qu'ils représentent.

APPRENTIS.

ON a besoin à ce Bureau de DEUX jeunes gens comme APPRENTIS TYPOGRAPHES. On exige d'eux une bonne éducation. S'adresser à ce Bureau.

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE.

LES Soussignés ont transporté leur Librairie au No. 9, rue St. Famille, (Côte de Léry) Haute-Ville de Québec, dans le bas de la maison occupée par J. Crémazie, écuyer, avocat.

J. & O CREMAZIE.

Québec, 10 mai, 1844.

AVIS ! AVIS !! AVIS !!!

JOHN JARVIS, de la cité de Québec, MARÉCHAL, par le présent informe ses amis et le public en général, qu'il a ouvert son établissement dans Garden Street (Rue des Jardins). No. 13, à la Haute-Ville. Il sollicite la continuation de leur patronage; son habileté à affranchir les chevaux, à guérir les différentes maladies auxquelles le cheval est sujet, et à compter et à exercer ce noble animal, est bien connue de ceux qui l'ont déjà employé. s'il est requis, l'on peut être référé à plusieurs des plus respectables messieurs de la cité et des environs.
Québec, 28 mars 1844.

SOCIÉTÉ DISSOUE.

La société qui existait entre les sous signés pour la raison de N. AUBIN & W. H. ROWEN pour la publication de *Castor* et du *Fantôme* jusqu'à l'incendie qui a détruit leur établissement, est dissoute de consentement mutuel. Mr. N. AUBIN est autorisé à continuer les affaires de la susdite société.
N. AUBIN
W. H. ROWEN.

LIVRE BLEU.

FRANÇOIS MARCEAU, RELIEUR,

Faubourg St. Jean no. 104, rue St. Olyvier.

INFORME respectueusement ses amis et le public en général, qu'il est prêt d'exécuter toutes RELIURE DE LIVRE, dans tout style, suivant les ordres, et aussi promptement que possible. Il espère que par son assiduité, son attention et la modicité de ses prix, s'assurer une part du patronage public.
5 janvier, 1844.

AUX MUSICIENS, IMPRIMEURS, ETC.

Le soussigné prend la liberté de remercier ses nombreux amis et le public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour, en sa qualité de LUTHIER, et les prévient qu'il vient de transporter son établissement au Faubourg St. Roch, rue des prairies, No 34 où il se chargera, comme par le passé de la confection de violons qu'il ne craint pas de comparer aux meilleurs de ceux qui nous viennent par la voix de l'importation. Il se charge aussi de réparer au plus court avis tous autres instruments de musique, tels que violons, clarinettes, flutes, accordéons, etc. etc.

Le soussigné saisit aussi la présente occasion pour informer MM. les Imprimeurs qu'il a fait à son établissement des augmentations qui lui permettent de manufacturer toute espèce de caractères d'imprimerie en bois, ainsi que toutes les fournitures nécessaires à une imprimerie et qui peuvent être exécutées en bois.

Il se flatte que la modicité de ses prix jointe à sa ponctualité et au fini de son ouvrage, lui assurera une part du patronage public.

JOS. LIONNAIS.

Québec, 17 mai 1844.

AVIS—Toutes personnes nous fournissant six ABONNÉS avec paiement, recevront un agent ce et un numéro gratis. Le prix de la souscription est de DEUX PIASTRES par année outre les frais de poste.

LISTE DES AGENS.

AVIS AUX AGENS.

Nous prions messieurs nos agents de vouloir bien nous faire connaître le nombre de numéros requis pour leurs localités respectives, ainsi que le nom des nouveaux souscripteurs, afin que ces derniers n'éprouvent aucun retard dans l'envoi du journal.

MM. C. Robillard, (No. 10, Maiden Lane) N-Y
L. P. Leprohon, Montréal.
G. B. Bornaïs, St. Valentin.
Damien de Grandpré, Berthier.
J. Huston, Kingston.
André Fournier, Bécancourt.
Chs : Prs : Dionne, St. Antoine.
F. X. Morin, écr. St. Pierre Riv. du Sud.
D. Rivierin, St. Anselme.
George Tanguay, St. Gervais.
James Smith, St. Thomas.
Adolphe Gagnon, Baie St. Paul.
Cléophe Cimon, Ecr. Malbaie.
D. L. Ballentyne, Ecr. Pislet.
D. Harvey, St. Anne La Pocatière.
T. Chapais, Ecr. Rivière Ogelle.
H. Pinet, Ecr. Kamouraska.
Flavien Lapointe, St. André.
A. Bernier, St. Roch des Aulnets.
J. B. Pouliot, Ecr. Rivière du Loup.
Chales Bertrand, Isle verte.
E. Boucher, Ecr. Trois-Pistoles.
M. Duguay, St. Anne la Pérade.
J. G. Smith, Ste. Marie.
E. Parent, St. Pascal.
A. Trudelle, Ecr. St. Jean Chrysostôme.
Dr Gouin, St Pierre les beccquets.